



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2025-04-14

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Aménagement intérieur « Accueil de loisirs »
Lot n°5 Peinture – Sols souples

AVENANT N°1

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre du marché pour l'**Aménagement intérieur « Accueil de loisirs » Lot n°5 Peinture – Sols souples avec l'Entreprise ARC EN CIEL** dont le siège se situe **17, avenue des Alpes - 05000 CHATEAUVIEUX**, il est nécessaire de passer un avenant avec cette entreprise.

■ **Montant initial du marché public :**

- Montant HT : 6 773,00 €
- Taux de la TVA : 20 %
- Montant TTC : 8 127,60 €

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

Le présent avenant a pour objet les travaux complémentaires à réaliser à la demande du Maître d'ouvrage comprenant, suivant le devis n° DEV-2025/04-0467 :

- **Travaux supplémentaires en plafond et murs**

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 2 438,00 €
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : 2 925,60 €
- % d'écart introduit par l'avenant : **+ 36 %**

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 9 211,00 €
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : 11 053,20 €

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer l'AVENANT N°1 avec l'**Entreprise ARC EN CIEL**.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le préfet des Alpes de Haute Provence et à l'**Entreprise ARC EN CIEL**.

Fait à Sisteron, le 19 mai 2025

**Pour copie conforme
Le Maire,
D. SPAGNOU**